

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42. Directeur : ALFRED REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS, RUE NOTRE DAME-DES-VICTOIRES.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A Lille, rue du Crêt-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez M.M. HAVAS, LAFFITE, [et C], place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 30 MAI 1891

LA FORTUNE VIEN EN MANGÉANT !

Tel est le titre d'un article publié l'an dernier, par M. de Kérouart, dans Le Soleil et que nous a remis en mémoire le discours de Fougereuse, à l'inauguration de la Coopérative La Paix.

Tous deux veulent que les ouvriers songent à s'assurer une pension de retraite pour leurs vieux jours ; tous deux aussi estiment qu'on aurait tort de compter sur l'Etat pour continuer ces pensions et que les ouvriers doivent et peuvent avant tout compter sur eux-mêmes.

Nous nous permettons d'être absolument de leur avis, et voici pourquoi. Si l'Etat se charge de servir des pensions aux ouvriers, ou il les servira gratuitement à tous, hommes et femmes sans distinction de leur part, ou il leur imposera une cotisation, ou enfin il n'y aura de pension que pour ceux qui payeront régulièrement leur cotisation.

Dans le premier cas, où trouvera-t-il les fonds nécessaires ? dans le second, comment fera-t-il payer la cotisation aux jours de chômage, aux pères de famille malades ou chargés d'enfants, aux aveugles, aux valétudinaires, à tous ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas travailler ? On est effrayé, rien qu'à Roubaix, du chiffre des remises d'impôts et d'amendes que l'on doit faire chaque année.

Et en troisième lieu, si la cotisation est volontaire et s'il n'y a de pension que pour ceux qui l'ont payée, combien s'en trouvera-t-il qui s'imposent d'eux-mêmes cette dette ? Il y a plus de quarante ans que l'Etat a fondé la caisse des retraites pour la vieillesse, dans des conditions pourtant fort avantageuses ; eh bien ! l'an dernier, quand je me suis occupé d'y faire participer les employés je n'ai pas été peu étonné de remarquer que personne n'en soupçonnait, je ne dis pas le fonctionnement, mais même l'existence et que pas plus dans les bureaux de la mairie que chez MM. les percepteurs ou à la poste, on ne semblait savoir de quoi l'on voulait parler, ce qui n'est pas un reproche que je leur fais, mais, ce qui prouve combien peu nous occupons de nos propres affaires.

C'est pourtant ce dernier par qui semble prendre le gouvernement dans le projet présenté aux Chambres par M. Constans.

En effet, il porte, en substance, que tout ouvrier pourra, à partir de vingt-cinq ans, verser une cotisation à l'Etat ; ce qui permettra, après trente ans, de toucher une pension variant de 100 à 300 francs, suivant le chiffre de la cotisation et à raison des décès qui pourront se produire parmi les participants.

Dans ces conditions je ne crains pas d'affirmer que la loi ne produira aucun résultat sérieux. Et puis, je l'ai déjà dit, qui nous garantirait que dans un moment de crise ou de guerre étrangère, le gouvernement ne se trouvera pas dans l'impossibilité de payer les pensions ?

En 1848, les bons du trésor ont perdu 50 0/0 de leur valeur. Laissons à l'Etat l'autorité nécessaire pour mener à bien toutes les questions d'intérêt vraiment général, comme la défense du pays et la justice ; mais sachons nous réserver toutes les libertés qui provoquent et facilitent l'initiative privée. L'Etat est institué pour les peuples, les peuples ne sont pas faits pour l'Etat.

En France, l'Etat a déjà le monopole des postes, des télégraphes et des téléphones ; il a le monopole du tabac qui coûte assez cher

aux fumeurs ; il a seul le monopole des fonds des caisses d'épargne et des retraites ; veut-on y ajouter encore ? Lui demanderait-on d'être le seul marchand de vin ou cabaretier pour éviter, dans l'intérêt de la moralité et de la salubrité publiques, toutes les falsifications des boissons, toutes les pratiques des débitants ? Lui demanderait-on de même d'être le seul assureur, le seul boulangier, le seul boucher, le seul laitier, le seul épiciériste ? Toutes ces questions touchent à l'intérêt général, mais il suffit, je pense que l'Etat réprime les abus, quand il s'en produit.

Tous les droits nouveaux que l'on confère à l'Etat, amènent forcément la création de tout un corps d'inspecteurs et d'employés, que nous payons, qui ne devraient être que nos serviteurs obligés, et polis, mais qui insensiblement arrivent presque toujours à se croire nos maîtres ; je ne méconnais pas à quelles rudes épreuves leur patience est mise parfois ; mais quand on accepte un emploi, il faut savoir en subir les épreuves, à l'heure qu'il est, les bureaux sont, parfois bien à tort, l'épouvantail du public. Questionnez les ouvriers, voire même les employés et les patrons, et vous verrez qu'en général ils ne se présentent dans les bureaux qu'en tremblant et quand ils y sont absolument obligés.

En un mot, on se plaint souvent des exigences des compagnies particulières auxquelles on est pourtant libre de ne pas s'adresser, et de la nécessité d'en passer par de coûteuses transactions ; mais que serait-ce si l'on avait affaire à l'Etat ? Même quand on droit est manifeste, il faut que votre réclamation, quelque minime qu'elle soit, l'importance passe par toute la filière administrative, il faut perdre un temps précieux, dépenser beaucoup d'argent, attendre le lent bon vouloir des bureaux, si bien que maintes fois, vous renoncez, de guerre lasse, à poursuivre la revendication de vos droits. Il m'a fallu attendre quinze mois, griffer son sac, attendre huit feuilles de papier, et avoir recours à l'intervention de hautes personnalités pour toucher quelques centaines de francs qui m'étaient dus par l'Etat.

Il ne m'est pas possible d'examiner aujourd'hui, sans allonger cet article outre mesure, les moyens proposés par M. de Kérouart, pour la constitution des retraites ouvrières : ce sera pour dimanche prochain.

ALEXANDRE FAIDHERBE.

L'Encyclique

LETTRE D'UN VÊQUE À LÉON XIII

Mgr l'évêque de Vannes vient d'adresser à Sa Sainteté la lettre suivante :

« Vannes, le 24 mai 1891. Très Saint-Père, Il ne m'appartient pas de vous féliciter de l'admirable Encyclique dans laquelle vous avez mis en lumière, avec tant de clarté, de savoir et d'éloquence, la Condition de l'ouvrier. Mais je sens le besoin de vous remercier d'avoir été intervenu opportunément et avec une autorité incomparable dans la question sociale qui appelle de nos jours l'attention de tous les chefs d'Etat. Les meilleurs esprits ne se sont pas entendus sur les moyens à prendre pour donner une légitime satisfaction à tous les intérêts qui s'agit de concilier équitablement. Seul au monde, Très Saint-Père, vous avez eu la qualité pour servir d'arbitre dans ce grave et universel débat, d'où dépendent la tranquillité et le bonheur des peuples. Fuisse votre voix paternelle être entendue partout, dans les empires et tous les chefs d'Etat, à l'instar de leur juste valeur les arguments lumineux que vous avez exposés avec une logique irréfutable. Dieu veuille que, non contents de rendre hommage à votre haute sagesse et à vos généreuses intentions, gouvernants et gouvernés, patrons et ouvriers, se fassent un devoir de suivre vos enseignements, de marcher dans la voie que vous avez tracée d'une main sûre, ferme et compatissante. Si ce document magistral, qui ne le cède en rien à tous ceux qui ont été publiés de votre pontificat, fécond en paroles et en œuvres, est propagé dans toutes les classes de la société, il rassurera bien des esprits inquiets, il consacrera bien des cœurs ulcérés, contribuera puissamment à réconcilier des frères ennemis et à faire rendre à chacun ce qui lui est dû. Pour moi, Très Saint-Père, j'y vois comme l'auraure d'une ère d'apaisement, de justice et de vraie liberté. »

« Deigne Votre Sainteté bénir le pasteur et le troupeau, et agréer l'hommage des sentiments de profonde vénération et d'inaltérable attachement avec lesquels je suis, Très Saint-Père, votre très humble serviteur et tout affectueux fils. »

« J. JEAN-MARIE, évêque de Vannes. »

LA SITUATION COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 30 mai. La situation générale des affaires sur nos places reste toujours aussi calme que précédemment. Les commissions prises en tissu l'ont été dans de bonnes conditions de prix assez basses ; quelques gros fabricants qui achètent directement leurs matières et les travaillent chez eux, se contentent peut-être de la maigre bénéfice de la façon pour assurer l'alimentation de leurs machines, mais, en général, la situation est difficile. Dans le commerce de laines, il s'était traité quelques affaires au début de la semaine, surtout en bons peignés d'Australie et en épisés de 4,25 à 5,25, mais ces derniers jours on est retombé dans le calme plat et les prix sont faibles.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

LE COMBAT NAVAL DE CALDERA

Le New-York World publie un récit du combat de Caldera dans lequel le cuirassé chilien le Blanco-Encalada a été torpillé par le croiseur-torpilleur l'Amirante Lynch. Le 23 avril, vers quatre heures du matin, les vigies du Blanco-Encalada, se galeaient à l'officier de quart, le lieutenant Marqui aperçut deux petits navires qui se dirigeaient à l'entrée de la baie de Caldera. Elle portait, comme on l'a su plus tard, du projecteur électrique du croiseur-torpilleur l'Amirante Condell. La lumière disparut, mais une demi-heure plus tard, le lieutenant Marqui aperçut deux petits navires qui se dirigeaient à toute vitesse sur son bâtiment et qui, en étant pas à plus d'un demi-mille. C'était le Condell venant du sud, tandis que le Lynch arrivait par le nord-ouest.

L'Amirante Condell, on appela un « brule-bis de combat », mais le cuirassé n'était pas prêt. A l'ancre, sans pression, il allait soutenir à l'improviste et sans préparation, l'attaque dans de mauvaises conditions. Le Condell avait mis le cap sur le Blanco-Encalada ; il s'en rapprocha à petite distance et lui lança une première torpille en l'appuyant du feu de ses canons rotatifs. La torpille ne toucha pas. Le Lynch arriva à son tour sur le cuirassé, le couvrit de ses projecteurs et le chargea en torpillant. Quas au deuxième coup, le Blanco riposta alors avec énergie, mais le Lynch se déplaça si rapidement que le cuirassé ne l'atteignit pas. Bref, ce dernier lança successivement et sans s'arrêter quatre de ses torpilles, tandis que le Condell en lança trois.

Mais le Blanco souffrait terriblement du feu de ses adversaires ; son équipage était décimé par les hotchkis ; son gréement, ses embarcations hachées ; son pont couvert de sang. Le Lynch se décida alors à faire un effort suprême ; il mit le cap sur le cuirassé, s'en rapprocha à toute petite distance, présentant ainsi sa plus petite section aux coups du Blanco, puis il lança sa torpille avant. Le Blanco avait concentré son feu sur son petit adversaire, mais inutilement ; la torpille le frappa dans la région du mat de misaine ; on entendit une formidable explosion et, en trois minutes, le cuirassé fondit et se posa sur le fond. Ce qui restait de son équipage jeta alors à la mer et égala la terre à la mer. Le capitaine de vaisseau Gonzi, qui commandait ce malheureux bâtiment, était parmi les survivants. D'après son rapport, la moitié de ses hommes a péri dans le combat, sept torpilles ont été croisées, lancées sur le Blanco. Le New-York World en indique huit. Quas au deuxième coup, le Blanco riposta alors avec énergie, mais le Lynch se déplaça si rapidement que le cuirassé ne l'atteignit pas. Bref, ce dernier lança successivement et sans s'arrêter quatre de ses torpilles, tandis que le Condell en lança trois.

« Mais je sens le besoin de vous remercier d'avoir été intervenu opportunément et avec une autorité incomparable dans la question sociale qui appelle de nos jours l'attention de tous les chefs d'Etat. Les meilleurs esprits ne se sont pas entendus sur les moyens à prendre pour donner une légitime satisfaction à tous les intérêts qui s'agit de concilier équitablement. Seul au monde, Très Saint-Père, vous avez eu la qualité pour servir d'arbitre dans ce grave et universel débat, d'où dépendent la tranquillité et le bonheur des peuples. Fuisse votre voix paternelle être entendue partout, dans les empires et tous les chefs d'Etat, à l'instar de leur juste valeur les arguments lumineux que vous avez exposés avec une logique irréfutable. Dieu veuille que, non contents de rendre hommage à votre haute sagesse et à vos généreuses intentions, gouvernants et gouvernés, patrons et ouvriers, se fassent un devoir de suivre vos enseignements, de marcher dans la voie que vous avez tracée d'une main sûre, ferme et compatissante. Si ce document magistral, qui ne le cède en rien à tous ceux qui ont été publiés de votre pontificat, fécond en paroles et en œuvres, est propagé dans toutes les classes de la société, il rassurera bien des esprits inquiets, il consacrera bien des cœurs ulcérés, contribuera puissamment à réconcilier des frères ennemis et à faire rendre à chacun ce qui lui est dû. Pour moi, Très Saint-Père, j'y vois comme l'auraure d'une ère d'apaisement, de justice et de vraie liberté. »

Les droits sur les matières premières

C'est aujourd'hui samedi, que la Chambre a commencé la discussion des droits sur les matières premières, peaux, laines et soies grêges. On sait que la Commission, d'accord avec le Gouvernement, demande l'exemption pure et simple. Sur les deux premiers articles, le débat ne sera vraisemblablement pas très vif, mais il n'en sera pas de même en ce qui concerne les soies grêges ; plusieurs députés appartenant à la région sericicole doivent réclamer l'établissement des droits. Par contre, M. Reinach, rapporteur du projet tendant à allouer des primes à la sericiculture, demandera à la Chambre de se prononcer d'abord sur ce projet. Cette procédure sera vivement combattue notamment par MM. Blachère, Fougère et autres. L'ensemble que le système de primes ne sera pas pour les sericiculteurs une compensation suffisante à l'exemption des soies grêges.

Sur la question des graines oléagineuses, le débat sera également très vif. Bien que considérées comme matières premières ces produits sont frappés par le projet du gouvernement et de la commission.

Les députés de Marseille combattront énergiquement l'établissement de droits.

SÉNAT

Séance du 29 mai 1891

Présidence de M. Le Royer président.

La séance est ouverte à deux heures.

M. LAMALLET PEYRON. — J'ai l'honneur de déposer, au nom de la commission de la marine, un rapport sur le projet de loi relatif aux dépenses de charbon à établir pour le service de la flotte.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Exercice 1890-91

M. ROUYER, ministre des finances, dépose un projet de loi au Sénat tendant à ouvrir des crédits supplémentaires sur les exercices 1890-91.

M. BOULANGER, rapporteur général de la commission des finances. — Il s'agit, messieurs, de crédits supplémentaires. La commission croit devoir dégager sa responsabilité. Toutefois, votre commission vous demande de voter aujourd'hui le crédit relatif aux indemnités allouées pour l'abandon de bestiaux atteints de pneumonie, etc. Les Chambres, en réduisant les délais de clôture d'exercices, ont mis le gouvernement dans une situation difficile.

« Mais je sens le besoin de vous remercier d'avoir été intervenu opportunément et avec une autorité incomparable dans la question sociale qui appelle de nos jours l'attention de tous les chefs d'Etat. Les meilleurs esprits ne se sont pas entendus sur les moyens à prendre pour donner une légitime satisfaction à tous les intérêts qui s'agit de concilier équitablement. Seul au monde, Très Saint-Père, vous avez eu la qualité pour servir d'arbitre dans ce grave et universel débat, d'où dépendent la tranquillité et le bonheur des peuples. Fuisse votre voix paternelle être entendue partout, dans les empires et tous les chefs d'Etat, à l'instar de leur juste valeur les arguments lumineux que vous avez exposés avec une logique irréfutable. Dieu veuille que, non contents de rendre hommage à votre haute sagesse et à vos généreuses intentions, gouvernants et gouvernés, patrons et ouvriers, se fassent un devoir de suivre vos enseignements, de marcher dans la voie que vous avez tracée d'une main sûre, ferme et compatissante. Si ce document magistral, qui ne le cède en rien à tous ceux qui ont été publiés de votre pontificat, fécond en paroles et en œuvres, est propagé dans toutes les classes de la société, il rassurera bien des esprits inquiets, il consacrera bien des cœurs ulcérés, contribuera puissamment à réconcilier des frères ennemis et à faire rendre à chacun ce qui lui est dû. Pour moi, Très Saint-Père, j'y vois comme l'auraure d'une ère d'apaisement, de justice et de vraie liberté. »

« Mais je sens le besoin de vous remercier d'avoir été intervenu opportunément et avec une autorité incomparable dans la question sociale qui appelle de nos jours l'attention de tous les chefs d'Etat. Les meilleurs esprits ne se sont pas entendus sur les moyens à prendre pour donner une légitime satisfaction à tous les intérêts qui s'agit de concilier équitablement. Seul au monde, Très Saint-Père, vous avez eu la qualité pour servir d'arbitre dans ce grave et universel débat, d'où dépendent la tranquillité et le bonheur des peuples. Fuisse votre voix paternelle être entendue partout, dans les empires et tous les chefs d'Etat, à l'instar de leur juste valeur les arguments lumineux que vous avez exposés avec une logique irréfutable. Dieu veuille que, non contents de rendre hommage à votre haute sagesse et à vos généreuses intentions, gouvernants et gouvernés, patrons et ouvriers, se fassent un devoir de suivre vos enseignements, de marcher dans la voie que vous avez tracée d'une main sûre, ferme et compatissante. Si ce document magistral, qui ne le cède en rien à tous ceux qui ont été publiés de votre pontificat, fécond en paroles et en œuvres, est propagé dans toutes les classes de la société, il rassurera bien des esprits inquiets, il consacrera bien des cœurs ulcérés, contribuera puissamment à réconcilier des frères ennemis et à faire rendre à chacun ce qui lui est dû. Pour moi, Très Saint-Père, j'y vois comme l'auraure d'une ère d'apaisement, de justice et de vraie liberté. »

« Mais je sens le besoin de vous remercier d'avoir été intervenu opportunément et avec une autorité incomparable dans la question sociale qui appelle de nos jours l'attention de tous les chefs d'Etat. Les meilleurs esprits ne se sont pas entendus sur les moyens à prendre pour donner une légitime satisfaction à tous les intérêts qui s'agit de concilier équitablement. Seul au monde, Très Saint-Père, vous avez eu la qualité pour servir d'arbitre dans ce grave et universel débat, d'où dépendent la tranquillité et le bonheur des peuples. Fuisse votre voix paternelle être entendue partout, dans les empires et tous les chefs d'Etat, à l'instar de leur juste valeur les arguments lumineux que vous avez exposés avec une logique irréfutable. Dieu veuille que, non contents de rendre hommage à votre haute sagesse et à vos généreuses intentions, gouvernants et gouvernés, patrons et ouvriers, se fassent un devoir de suivre vos enseignements, de marcher dans la voie que vous avez tracée d'une main sûre, ferme et compatissante. Si ce document magistral, qui ne le cède en rien à tous ceux qui ont été publiés de votre pontificat, fécond en paroles et en œuvres, est propagé dans toutes les classes de la société, il rassurera bien des esprits inquiets, il consacrera bien des cœurs ulcérés, contribuera puissamment à réconcilier des frères ennemis et à faire rendre à chacun ce qui lui est dû. Pour moi, Très Saint-Père, j'y vois comme l'auraure d'une ère d'apaisement, de justice et de vraie liberté. »

« Mais je sens le besoin de vous remercier d'avoir été intervenu opportunément et avec une autorité incomparable dans la question sociale qui appelle de nos jours l'attention de tous les chefs d'Etat. Les meilleurs esprits ne se sont pas entendus sur les moyens à prendre pour donner une légitime satisfaction à tous les intérêts qui s'agit de concilier équitablement. Seul au monde, Très Saint-Père, vous avez eu la qualité pour servir d'arbitre dans ce grave et universel débat, d'où dépendent la tranquillité et le bonheur des peuples. Fuisse votre voix paternelle être entendue partout, dans les empires et tous les chefs d'Etat, à l'instar de leur juste valeur les arguments lumineux que vous avez exposés avec une logique irréfutable. Dieu veuille que, non contents de rendre hommage à votre haute sagesse et à vos généreuses intentions, gouvernants et gouvernés, patrons et ouvriers, se fassent un devoir de suivre vos enseignements, de marcher dans la voie que vous avez tracée d'une main sûre, ferme et compatissante. Si ce document magistral, qui ne le cède en rien à tous ceux qui ont été publiés de votre pontificat, fécond en paroles et en œuvres, est propagé dans toutes les classes de la société, il rassurera bien des esprits inquiets, il consacrera bien des cœurs ulcérés, contribuera puissamment à réconcilier des frères ennemis et à faire rendre à chacun ce qui lui est dû. Pour moi, Très Saint-Père, j'y vois comme l'auraure d'une ère d'apaisement, de justice et de vraie liberté. »

« Mais je sens le besoin de vous remercier d'avoir été intervenu opportunément et avec une autorité incomparable dans la question sociale qui appelle de nos jours l'attention de tous les chefs d'Etat. Les meilleurs esprits ne se sont pas entendus sur les moyens à prendre pour donner une légitime satisfaction à tous les intérêts qui s'agit de concilier équitablement. Seul au monde, Très Saint-Père, vous avez eu la qualité pour servir d'arbitre dans ce grave et universel débat, d'où dépendent la tranquillité et le bonheur des peuples. Fuisse votre voix paternelle être entendue partout, dans les empires et tous les chefs d'Etat, à l'instar de leur juste valeur les arguments lumineux que vous avez exposés avec une logique irréfutable. Dieu veuille que, non contents de rendre hommage à votre haute sagesse et à vos généreuses intentions, gouvernants et gouvernés, patrons et ouvriers, se fassent un devoir de suivre vos enseignements, de marcher dans la voie que vous avez tracée d'une main sûre, ferme et compatissante. Si ce document magistral, qui ne le cède en rien à tous ceux qui ont été publiés de votre pontificat, fécond en paroles et en œuvres, est propagé dans toutes les classes de la société, il rassurera bien des esprits inquiets, il consacrera bien des cœurs ulcérés, contribuera puissamment à réconcilier des frères ennemis et à faire rendre à chacun ce qui lui est dû. Pour moi, Très Saint-Père, j'y vois comme l'auraure d'une ère d'apaisement, de justice et de vraie liberté. »

NOUVELLES DU JOUR

L'affaire de la mélinite

Paris, 29 mai. — La Cocarde prétend savoir que le ministre de la guerre est littéralement affolé par les nouvelles révélations faites à l'instruction par M. Turpin et celles qu'il réserve pour le tribunal.

Le même Journal annonce pour demain de graves révélations.

Paris, 29 mai. — Les saisies chez les imprimeurs à propos du livre de M. Turpin, connues aujourd'hui. En dehors de celle faite rue Canette, M. Goron a enlevé chez un imprimeur, 11, rue de Sévres, des feuilles préparées pour la confection de 35,000 volumes. La police saisit, dit-on, à l'instigation de M. de Freycinet.

Le ministre de la guerre recherche activement le fameux dossier dont nous avons déjà parlé comme ayant été remis par M. Turpin, l'un de nos confidents, et que le ministre croit contenir des documents compromettants pour quelques généraux, chefs de service et autres.

M. de Freycinet ne serait pas fâché, paraît-il, d'augmenter sur eux le poids de son autorité par la possession de ces documents, mais nous devons dire que ces fameux papiers ne peuvent atteindre en dehors de 2 généraux qui se sont fait justice, que des hommes opportunistes et radicaux.

C'est le général Niessel que M. de Freycinet a chargé de contrôler et d'activer le rôle de la police dans cette mémorable affaire.

Paris, 29 mai. — M. Athalin a interrogé MM. Turpin, Tripont et Fourrier père. Le dévouement des papiers, plans, etc., saisis, ne sera pas terminé avant 4 ou 5 jours ; il a fallu quatorze omnibus de famille pour enlever les feuilles saisis aujourd'hui chez M. Huymans, brocheur, rue de Sévres.

On sait que M. Turpin a fait éditer son livre à Bruxelles en anglais en français. Un ancien membre de la Commune chez lequel on a saisi des papiers, plans, etc., saisis, ne sera pas terminé avant 4 ou 5 jours ; il a fallu quatorze omnibus de famille pour enlever les feuilles saisis aujourd'hui chez M. Huymans, brocheur, rue de Sévres.

Paris, 29 mai. — Parmi les personnes reçues aujourd'hui par M. Carnot figure un ancien membre de la Commune, Pascal Groussot, dont on sait les détails de la fuite. M. Groussot, on le sait encore, est président de la Ligue de l'éducation physique. M. Carnot se serait fait son professeur de moralité.

Une exposition de laines à Reims. — Visite du ministre du Commerce

Reims, 29 mai. — Le ministre du Commerce a visité les laines exposées pour la première fois publiques qui aura lieu à Reims, et a adressé de chaleureuses félicitations aux courtiers qui ont été les promoteurs de cette idée.

Le Czar à Moscou

Berlin, 29 mai. — La Gazette de la Croix dit tenir de source bien informée que le Czar transférerait sa résidence à Moscou pour un an.

La décapitation de St-Petersbourg deviendrait ensuite définitive. La Gazette insiste sur la grande portée politique de cet acte qui consacrerait la victoire définitive du Bien sur le Mal.

La suspension des droits sur les blés en Allemagne

Berlin, 29 mai. — Après les nouvelles politiques la décision relative à la suspension des droits sur les blés, serait immédiate.

Un prince autrichien malade

Vienne, 29 mai. — L'archiduc François d'Este est tombé malade de la rougeole. La maladie affecte un caractère bénin.

Une agression dans un train espagnol

Madrid, 29 mai. — Une tentative d'assassinat a été commise sur la ligne de Madrid à Saragosse. Un malheureux est introduit dans un wagon soulevé tunnel d'Alamo Babero et a blessé grièvement un voyageur au cou, au visage et aux mains, puis s'est enfui à la suite de son agresseur.

Les courses d'Épsem

Londres, 29 mai. — Voici le résultat des courses d'Épsem, qui ont eu lieu aujourd'hui : Prix des Oaks. — 1er Mimi, 2e Corcoran, 3e Lady Primrose.

Les résistances du Sénat

Paris, 29 mai. — M. Rouvier, ministre des finances, a déposé aujourd'hui sur le bureau du Sénat des projets de crédits supplémentaires qui ont en tant de mal, avant-hier, à passer à la Chambre.

A peine cette petite formalité était-elle accomplie que le Sénat a refusé de faire voter la commission des finances et a demandé à la Chambre de déclarer cette loi, l'absence de voir ses avis rester lettre morte, la commission refusant de faire voter le projet séance tenante quelque urgence qu'il y eût à le faire.

M. Rouvier a voulu répliquer : il l'a fait sur un ton

casant qui a plus mal disposé encore la commission des finances ; son président, M. Loubet est venu, aux applaudissements de l'unanimité du Sénat, confirmer la déclaration de M. Rouvier.

Le fait est significatif : la mauvaise humeur du ministre des finances en témoignait ; il a été très commenté dans les couloirs.

Combien il serait de bonne résolution !... L'approbation de la Commission de l'Éducation

Paris, 29 mai. — Sur la proposition de M. Poincaré, la commission du budget a voté une réduction de dix mille francs sur le chapitre relatif aux conseils de préfecture avec l'indication que la commission était favorable à la suppression totale de ces conseils.

La suite de ce vote, M. Aréas, rapporteur du budget de l'intérieur, a donné sa démission. Cependant la Commission ayant décidé d'attendre à ce sujet le ministre de l'intérieur, M. Aréas a ajourné sa résolution convaincu que la Commission reviendra sur son vote.

Les administrateurs des chemins de fer

Paris, 29 mai. — La Commission chargée d'examiner le mode de nomination des administrateurs des compagnies de chemins de fer a admis le système proposé par M. Guyot-Dessaignes, sur la réserve de l'audition du ministre des travaux publics.

Ce système tend à faire choisir les Administrateurs par l'Etat sur une liste contenant trois fois autant de noms qu'il y a de vacances à pourvoir. L'Etat aurait le droit de nomination directe pour le cas où par deux fois les présentations seraient inacceptables, à la seule condition de choisir des propriétaires possédant le nombre d'actions fixé par les statuts.

L'incident de frontière franco-hollandaise en Guyane

Paris, 29 mai. — Le tar a tranché en faveur de la Hollande, la difficulté qui s'était élevée entre elle et la France, au sujet de la délimitation de leur frontière commune en Guyane.

Cette frontière sera formée par l'Avra. Toutefois, seront respectés tous les droits acquis de bonne foi par les ressortissants français dans les limites du territoire qui a fait l'objet du litige.

Le tableau des « Derniers Cartouches » payé 175,000 francs

Paris, 29 mai. — Le célèbre tableau des Derniers Cartouches, par Alphonse de Neuville, vient de changer de propriétaire. Le commandant Hériot vient de s'en rendre acquéreur moyennant 175,000 fr.

Un incident au Salon des Arts Libéraux

Paris, 29 mai. — Le vernissage du Salon du palais des Arts libéraux a donné lieu à un incident. La police a fait retirer deux toiles, la première portant le titre de « Une femme incertaine » (Alfred Corraire), par Monchablon ; la seconde « Finis Coronat opus », par René Vauquelin. Ce dernier tableau avait déjà donné lieu à pareille mesure il y a deux ans. A la place qu'occupait ces deux toiles, on a mis deux affiches annonçant la mesure dont venait d'être frappées ces toiles.

Une élection législative en Angleterre

Londres, 29 mai. — Election de Buckinghamshire : M. Leon, gladiateur, 5013 voix ; M. Hnbbard, conservateur, 4632. Majorité, 381.

Nouvel incident anglo-portugais

Lisbonne, 29 mai. — Un journal portugais affirme qu'un nouvel incident vient de se produire en Afrique. Les forces de la compagnie anglaise du sud-africain auraient attaqué les Portugais sur les bords du Bendi.

Le grand-duc Georges à Constantinople

Constantinople, 29 mai. — Le grand-duc Georges est arrivé ce matin. Il sera reçu demain par le sultan et repartira samedi après un garden-party donnée en son honneur dans le parc d'Yildizkoï, à laquelle assistera le corps diplomatique.

Les employés des omnibus de Londres et la journée de 12 heures

Londres, 29 mai. — Encouragés sans doute par le succès des employés des omnibus de Paris, ceux de Londres se sont réunis à minuit pour discuter la question de la journée de douze heures.

Les 20,000 francs de M. Bennett

Nous avons raconté que le cheik ouvrier aux cochers d'omnibus par M. Bennett, directeur du New-York Herald, était resté en souffrance dans la caisse du Figaro. Malgré la fin de la grève, M. Bennett a tenu à ce que son salaire reçut sa destination et les 20,000 fr. ont été versés à la caisse du syndicat des employés d'omnibus.

Le cardinal Lavergne au Vatican

BOURSE DE PARIS

du samedi 30 mai

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours d'ouv., Cours de 3 h., Cours de clôture. Includes sections for Fonds d'Etat, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Valeurs diverses, Mines.

COURS DE CLÔTURE AU COMPTANT

du 30 mai 1891

Table with columns: Valeurs, Cours du jour. Includes sections for Bons de liquidation, Mines.

BOURSE DE LILLE

du samedi 30 mai

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPECIAL

Table with columns: Valeurs, Comp., Cours précéd. Includes sections for Fonds d'Etat, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Valeurs diverses, Mines.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)